

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 166

présenté par
M. Braouezec, M. Mamère, M. Vaxès
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile : la rédaction de l'article couvre déjà les cas ou le délit visé serait commis à l'aide d'un service de communication au public en ligne.